

## COMMISSION TECHNIQUE

## LABELS QUALITÉ POUR LÉS DE SOUS-COUVERTURE

Au terme de nombreuses années de travail, la commission technique Toits inclinés est fière de lancer le label qualité pour lés de sous-couverture. L'attribution du label a eu lieu malgré la crise du coronavirus. Les sept premiers labels qualité ont été attribués.

Ils symbolisent la capacité de passer l'épreuve du temps. Au terme de nombreuses années d'un travail ardu, la commission technique Toits inclinés a décerné les 7 et 8 janvier le label qualité à des lés de sous-couverture qui correspondent à la classe de sollicitation exceptionnelle selon SIA 232/1:2011.

### Attribution des sept premiers labels qualité

Nous nous réjouissons de présenter les sept premiers lés de sous-couverture estampillés du label qualité d'Enveloppe des édifices Suisse:

- **albert Bauprodukte Sàrl** | Albert Difuroof Extrema
- **Ampack SA** | Ampatop Seal GHS
- **Isocell Suisse SA** | Omega Udo-s 330 écran de sous-toiture
- **Isocell Suisse SA** | Omega Udo-s 330 TopGrip SK Duo
- **Sager SA** | Sager SL plus
- **Swisspor SA** | swisspor Difuplan Top GS 330
- **ZZ Wancor SA** | Defensio Q Plus

### Le label qualité résumé en trois points

1. Les produits certifiés doivent répondre à des exigences bien précises qui dépassent largement les exigences des normes habituelles. Le but est de se rapprocher des conditions réelles pour assurer la longévité des produits destinés à la sous-couverture.
2. À ce titre, le fabricant doit accorder une garantie inconditionnelle de 10 ans. En cas de défauts et compte tenu des conditions préalables, tous les coûts de réparation (y compris tous les travaux de préparation et de remise en état) et les dommages (dom-

mages consécutifs compris) sont à rembourser. La période de garantie de dix ans permet en outre d'éviter, en règle générale, que les exécutants soient responsables envers le client, alors que leurs droits à la garantie envers le fournisseur sont déjà prescrits.

3. Le label qualité n'est délivré qu'après la réussite d'une procédure d'homologation strictement réglée.

### Exigences relatives aux produits

Les essais en laboratoire ne reflètent pas obligatoirement les conditions réelles sur un édifice. Consciente dès le départ de cette insuffisance, la commission technique Toits inclinés ne s'est pas contentée d'élever les exigences de la norme, mais les a adaptées pour rendre compte des conditions réelles. Sous cet angle, c'est surtout la résistance qui est un facteur important pour un lé de sous-couverture. C'est ainsi que pour être labellisés, les lés doivent être testés sur une durée de six mois contre les intempéries, et être soumis ensuite à des essais poussés de pénétration d'eau. L'exposition extérieure doit cependant être limitée dans le temps autant que possible, étant donné que la matière synthétique continue de vieillir après un rayonnement UV. Ensuite vient un essai supplémentaire de 5 000 heures d'exposition à un rayonnement UV, suivi d'un stockage à 80 °C sur une durée de 90 jours: cela montre bien que l'on se rapproche beaucoup des conditions réelles. Après cet essai, le lé doit bien entendu satisfaire également à l'essai poussé de pénétration d'eau. Les fabricants doivent en outre apporter la preuve que tous les composants de raccordement et taquets d'étanchéité pour clous ont la même durée de vie que

les lés bénéficiant d'un label qualité. Il ne s'agit ici que de quelques-uns des critères d'essais auxquels doit répondre un lé faisant l'objet d'une certification.

### Dix ans de garantie

Si des défauts surviennent, la personne concernée bénéficie sans restriction aucune des droits de garantie durant toute la durée de la garantie. En particulier et compte tenu des conditions préalables, tous les coûts de réparation (y compris tous les travaux de préparation et de remise en état) et les dommages (dommages consécutifs compris) sont à rembourser. Durant la période de garantie, les défauts peuvent à tout moment faire l'objet d'une réclamation. Si un dommage s'aggrave suite à un retard de réclamation, c'est le réclamant qui en assume la responsabilité. Les éventuelles restrictions de garantie dans les conditions commerciales et de livraison générales ne s'appliquent pas aux produits certifiés.

### Pas de solution miracle

Le label qualité ne doit cependant pas être considéré comme étant une solution miracle. Pour s'assurer que la qualité du lé de sous-couverture ne s'altère pas, il convient d'observer les trois points essentiels suivants:

- Une durée excessive du stockage et/ou de l'exécution peuvent être source d'insuffisances dans la couverture.
- Les erreurs au niveau du choix des matériaux, du stockage et de l'exécution ne permettent pas d'invoquer la garantie auprès du fournisseur.
- L'influence de tiers avant la remise de l'ouvrage (transfert de la jouissance et du risque) est en général à la charge de l'entrepreneur exécutant.

Nous nous réjouissons de contribuer à améliorer le produit grâce au label qualité et de pouvoir ainsi soutenir nos membres avec cette distinction de qualité.

*Michael Baur*  
Président de la CT Toits inclinés  
d'Enveloppe des édifices Suisse

## CERTIFICATION



Le label qualité est décerné aux lés de sous-couverture qui résistent aux sollicitations extrêmes sous les systèmes de couverture selon SIA 232/1:2011 toitures inclinées et SN EN 13859-1:2014. Le label qualité a été attribué pour la première fois en 2021 selon des directives de certifications strictes. Êtes-vous partenaire d'Enveloppe des édifices Suisse? En tant que fournisseur de lés de sous-couverture, êtes-vous intéressé de faire certifier votre produit?

Vous pouvez consulter le programme de certification sur notre site web [enveloppe-edifice.swiss](http://enveloppe-edifice.swiss). Le téléchargement du formulaire peut se faire depuis l'espace membres. Attention: cela ne peut se faire qu'avec un Login.



### «LABEL QUALITÉ POUR LÉS DE SOUS-COUCVERTURE»

» Pourquoi avoir lancé un label qualité?

Il y a quelques années de cela s'était posée la question technique de savoir quels seraient les lés de sous-couverture appropriés pour un usage dans un environnement exceptionnel. L'expérience des experts en toits inclinés montre qu'il est très compliqué de se prononcer sur la durée de vie d'un lé de sous-couverture. À cela s'ajoute que les normes applicables rendent très peu compte de la durée de vie. C'est pourquoi la commission technique Toits inclinés a adapté la norme dans certains cas et réclamé une garantie intégrale complémentaire de dix ans. Sachant que la couverture tient de nombreuses années, cette bonne tenue devrait s'appliquer aussi à la sous-couverture.

» Quels étaient les défis et/ou exigences auxquels devait répondre le label qualité?

Le défi à relever concernait l'adaptation et l'élargissement du champ des normes existantes. Il faut remarquer aussi qu'il y a eu des discussions serrées pour se mettre d'accord sur une garantie de dix ans. En relevant d'un cran les exigences pour le label qualité d'Enveloppe des édifices Suisse, on vise à se rapprocher des conditions réelles qui permettent d'assurer la durée de vie des produits.

» Quelle est la «valeur accordée» par le fournisseur au label qualité d'Enveloppe des édifices Suisse?

La certification donne au fournisseur l'assurance que son produit a passé des essais qui le placent au-dessus d'un produit standard. Les produits bénéficiant d'un label qualité seront à l'avenir utilisés de manière concrète dans la formation initiale et continue. Ces lés au label qualité seront vantés et recommandés dans les colloques spécialisés, les fiches techniques et fact sheets d'Enveloppe des édifices Suisse, ainsi que dans le magazine spécialisé ENVELOPPE DES ÉDIFICES. Le label qualité est en outre appelé à connaître une reconnaissance croissante dans d'autres branches, ainsi qu'à l'étranger.

» Est-ce que l'on s'attend à ce que d'autres fournisseurs soient intéressés par le label qualité?

Des engagements verbaux et un grand intérêt signalé par de nombreux fournisseurs permettent de conclure que d'autres produits viendront s'y ajouter.

**Marco Röhli**  
Röthlisberger  
Chef de projet  
Technique  
d'Enveloppe des  
édifices Suisse

